

Quelques notes sur d'anciens établissements bénédictins en Valais

Autor(en): **Dupont-Lachenal, Léon**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **11 (1963)**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-727917>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

QUELQUES NOTES SUR D'ANCIENS ÉTABLISSEMENTS BÉNÉDICTINS EN VALAIS

par le chanoine Léon DUPONT-LACHENAL



Le souvenir d'établissements bénédictins en Valais a presque entièrement disparu, si bien que leur existence même n'est guère connue. Pourtant, une étude attentive révélerait que l'Ordre de saint Benoît eut jadis et pendant longtemps des points d'attache en Valais et que plusieurs régions du pays lui doivent les premiers linéaments de leur organisation spirituelle et temporelle.

Il ne peut être question de rassembler dans les limites de cet article les renseignements multiples et épars qu'il est possible de retrouver sur la présence et le rôle des moines dans cette vallée du Haut-Rhône.

En modeste hommage au maître qui a témoigné si souvent, par ses savantes et précieuses recherches, l'affection qu'il garde à la patrie de ses lointains ancêtres, nous voudrions simplement présenter quelques notes qui permettront d'esquisser le cadre topographique et chronologique des anciens établissements bénédictins en Valais.

MÉMOIRE DE SAINT BENOÎT A AGAUNE...

On sait que l'abbaye de Saint-Maurice fut fondée et organisée en 515, donc antérieurement à la fondation du Mont-Cassin par saint Benoît et à la rédaction de sa Règle célèbre. C'est en effet en 529 que le Mont-Cassin paraît avoir été institué et en 547 que mourut probablement le grand patriarche des moines d'Occident. On connaît mal les premiers développements du monachisme bénédictin, et les missions de saint Maur en Gaule et de saint Placide en Sicile ne présentent pas de certitude. Ce fut le pape saint Grégoire I^{er} (590-604) qui apporta à l'ascèse bénédictine l'appoint décisif de son autorité tant par ses écrits, notamment le livre II de ses *Dialogues*, que par l'envoi de missionnaires en Angleterre. Désormais l'arbre planté au Mont-Cassin ne cessera de croître et dès le milieu du VII^e siècle sa ramure s'étendra sur

la France. Dès lors, le monachisme bénédictin absorbe ou supprime partout les anciennes disciplines martinienne et colombanienne, de sorte qu'il sera seul, désormais, en Occident, jusqu'au XII^e siècle, à constituer la norme de la vie des moines.¹

On peut se demander si l'abbaye de Saint-Maurice se plaça elle aussi sous la Règle de saint Benoît devenue la grande charte monacale d'Occident. Cette adhésion ne paraît pas invraisemblable si l'on considère le mouvement général qui portait alors tous les monastères à se ranger sous les prescriptions de saint Benoît. Sans doute manque-t-on de textes décisifs à ce sujet, mais, outre l'orientation générale du mouvement monastique entre le VII^e siècle et le XII^e siècle, des indices peuvent, semble-t-il, nous guider. Saint Maur, le disciple de saint Benoît, aurait fait halte à Saint-Maurice en se rendant en Gaule pour y propager les disciplines de son maître et y aurait même guéri un aveugle; mais la vie de cet apôtre du monachisme bénédictin est objet de controverses... Cependant, le fait que la *Vita Mauri*, écrite au IX^e siècle, fasse mention d'Agaune pourrait-il être l'indice qu'on croyait alors à un lien entre ce monastère et la propagation de la Règle de saint Benoît dans la Gaule mérovingienne? Un indice plus sûr, bien que tardif, peut être relevé dans une convention passée en 1365 entre l'abbaye et un maître constructeur pour la rénovation de l'église abbatiale qui a été ravagée par un incendie. Parmi les travaux dont on convient, mention est faite de la « chapelle de monsieur Benoît » à partir de laquelle piliers et mur seront prudemment démolis jusqu'au grand arc du chœur. Cette chapelle de « monsieur Benoît » n'apparaît plus par la suite: sans doute fut-ce là la dernière mention d'une chapelle dédiée à saint Benoît, la seule citée sous le titre de ce saint sur le territoire de tout le Valais au moyen âge. On est ainsi porté à y voir l'ultime survivance d'un temps où l'abbaye d'Agaune aurait adopté la Règle de saint Benoît.² Cette période pourrait prendre place entre le milieu du VII^e siècle et la fin du VIII^e siècle ou le début du IX^e siècle. Au milieu du VII^e siècle la Règle bénédictine est introduite au monastère de Saint-Denis, près de Paris, auquel le roi Clovis II, renouvelant des ordonnances de son père, prescrit de suivre les usages³ liturgiques du monastère d'Agaune, ce qui implique l'accord de ces usages avec les

¹ *Dictionnaire de spiritualité*, Paris, Beauchesne, t. I, 1937, col. 1371 et suiv., 1410-1413; *Enciclopedia cattolica* (= EC), Vatican, t. II, 1949, col. 1235-1236, 1252-1253, 1255; t. VIII, 1952, col. 1249-1251, 1350; Patrice COUSIN, *Précis d'histoire monastique*, Paris, 1956, pp. 138-142, 145-146.

² Louis CHARLETTI, *Acta Monasterii Agaunensis* (manuscrit, Archives de l'abbaye), t. III, p. 9; Jules MICHEL, *Le traité de 1365 pour la réparation de l'église de l'abbaye de Saint-Maurice*, dans *Revue de la Suisse catholique*, Fribourg, 1896, pp. 148, 236; Eugen GRUBER, *Die Stiftungs-heiligen der Diözese Sitten im Mittelalter*, Fribourg, 1932, pp. 134, 215; Louis BLONDEL, *Les anciennes basiliques d'Agaune*, dans *Vallesia*, Sion, t. III, 1948, p. 38.

³ Marius BESSON, *Nos origines chrétiennes*, Fribourg, 1921, p. 94; Léon LEVILLAIN, *Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXXXVI, 1925, p. 77; EC, t. IX, 1952, col. 830; Jean-Marie THEURILLAT, *L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune des origines à la réforme canoniale (515-830)*, dans *Vallesia*, t. IX, 1954, pp. 106-107, 112.

prescriptions bénédictines; d'autre part, Clovis II manifeste aussi son intérêt pour le monastère d'Agaune en obtenant pour lui un privilège du pape Eugène I^{er}.⁴ Mais autour de 800, les choses changent en Agaune, et si l'on ne peut faire fonds sur une prétendue bulle d'Eugène II qui n'est qu'un faux fabriqué deux siècles plus tard, on peut retenir cependant le fait que les *monachi* furent alors remplacés par des *canonici*.⁵ Le souvenir d'une période bénédictine ne s'effaça d'ailleurs pas totalement, puisque l'on en retrouve des traces sous la plume d'un pèlerin saxon, Hans de Waltheim⁶, en 1474, d'un humaniste zurichois, Josias Simler⁷, en 1574, d'un érudit local, le père Sigismond Bérody⁸, en 1666. Les mots: *Ordinis S. Benedicti* se substituent même parfois à ceux de: *Ordinis S. Augustini*, jusque dans des actes officiels, comme une inscription d'annates⁹ du 20 septembre 1463, mais il convient sans doute de voir là moins un rappel conscient du passé qu'une simple distraction de rédacteur...

Un monastère à la fondation duquel l'abbaye d'Agaune ne fut peut-être pas étrangère apparaît dès les dernières années du VIII^e siècle sur le versant septentrional du col de Mont-Joux: placé sous le vocable de saint Pierre, il a laissé son nom au bourg qui se forma alentour et que nous appelons encore: Bourg-Saint-Pierre. Des auteurs ont pensé que c'était là aussi un monastère bénédictin, et peut-être le nom d'un clerc Benoît cité comme portier en 826 a-t-il paru un signe de dévotion envers le père des moines. Bien que l'on manque d'argument probant, il n'est pas impossible que ce monastère ait suivi les observances bénédictines en ses débuts, surtout si ces observances étaient en vigueur alors à l'abbaye de Saint-Maurice et si celle-ci eut une part à la fondation du monastère de Saint-Pierre au Mont-Joux. Mais en 826 et plus tard, ce monastère-hospice dut être un monastère de clercs ou chanoines comme l'était à la même époque le monastère de Saint-Maurice.¹⁰

⁴ THEURILLAT, *op. cit.*, pp. 52-53, 112, 124-125. La mention du privilège d'Eugène I^{er} accordé à la demande de Clovis II figure dans la *Chronique* de Saint-Maurice du IX^e siècle, mais le texte qui prétend reproduire ce privilège est postérieur et constitue un faux; cf. THEURILLAT, *Note sur la bulle d'Eugène I^{er} pour Saint-Maurice*, dans *Annales fribourgeoises*, 1958, pp. 83-90.

⁵ THEURILLAT, *L'abbaye de Saint-Maurice*, pp. 120-121.

⁶ Friedrich-Emil WELTI, *Die Pilgerfahrt des Hans von Waltheim*, Berne, 1925, pp. 54-56.

⁷ Josias SIMLER, *Vallesiae descriptio*, lib. I, art. *Veragri*, nouv. éd.: *Thesaurus Historiae Helveticae*, Zurich, 1735, p. 20.

⁸ Sigismond BÉRODY, *Histoire du glorieux saint Sigismond Martyr, roy de Bourgogne*, Sion, 1666, pp. 147-150, 272-275.

⁹ Caspar WIRZ, *Regesten zur Schweizergeschichte aus den päpstlichen Archiven*, Berne, t. II, p. 120.

¹⁰ Lucien QUAGLIA, *La Maison du Grand-Saint-Bernard des origines aux temps actuels*, Aoste, 1955, pp. XXI et suiv.; QUAGLIA, *Meillerie et la Prévôté du Grand-Saint-Bernard*, dans *Annales valaisannes* (= *AV*), 1961, pp. 12-14; Louis MORET-RAUSIS, *Bourg-Saint-Pierre*, Martigny, 1956, pp. 28-29; Léon DUPONT-LACHENAL, *Martigny*, dans *Trésors de mon pays*, Neuchâtel, n° 108, 1963, pp. 20-23.

TROIS ABBAYES LOINTAINES

Si nous descendons vers des siècles plus sûrs, nous rencontrons enfin, sur le territoire qui forme aujourd'hui le Valais, des dépendances ou filiales de trois véritables abbayes bénédictines, toutes trois, d'ailleurs, assez éloignées des frontières du pays.

En 1025, un comte Anselme, de l'entourage et probablement de la parenté du roi Rodolphe III de Bourgogne, fit don à l'abbaye de Savigny, près de Lyon, de divers domaines situés autour du Haut-Lac, notamment de Lutry dans le pays de Vaud, et, semble-t-il, de Collombey et de Vionnaz dans le Bas-Valais actuel. Une bulle d'Innocent II, en 1140, mentionne explicitement l'église de Collombey parmi les dépendances de Savigny. Le ressort territorial de cette église devait être assez étendu, puisqu'il comprenait sûrement Monthey et Troistorrents, et probablement Muraz. Collombey apparaît ainsi comme le centre paroissial primitif de toute cette contrée, et sa création fut probablement l'œuvre des moines de Savigny, justement soucieux d'assurer le service spirituel aux habitants et serviteurs de son domaine temporel. Dans son effort d'organisation, l'abbaye de Savigny plaça Collombey et Vionnaz sous le contrôle du prieuré qu'elle avait fondé à Lutry et qui joua dès lors le rôle d'un relais entre le grand monastère lyonnais et ses dépendances lémaniques ou rhodaniennes.¹¹ Des considérations géographiques rendaient néanmoins désirable un nouvel aménagement de ces dépendances: en août 1263, l'abbaye de Savigny, représentée par son prieuré de Lutry, procéda à un échange avec l'abbaye de Saint-Maurice: celle-ci acquérait Collombey, avec ses chapelles de Monthey et de Troistorrents, et cédait la paroisse de Bioley-Magnoux, dans le Nord vaudois. Le prieuré de Lutry était en effet plus proche de cette paroisse, comme l'abbaye d'Agaune de celle de Collombey. Vers le même temps, sans que l'on puisse en préciser la date, Muraz¹² devint paroisse, citée comme telle en 1282.

Savigny conserva cependant Vionnaz.¹³ Toutefois, le funeste système de la « commende », qui rongea la vie spirituelle dans la grande abbaye lyonnaise, n'épargna pas non plus le prieuré de Lutry: la famille de Montfalcon, qui occupa l'évêché de Lausanne de 1491 à 1560 (elle conserva l'évêché même après avoir perdu la ville épiscopale), prit aussi en commende le prieuré de Lutry, et le dernier prieur

¹¹ GRUBER, *op. cit.*, p. 183; DUPONT-LACHENAL, *Paroisses et clergé en Bas-Valais aux environs de 1600*, dans *AV*, 1959, pp. 416-422. L'abbaye de Savigny (L'Arbresle, Rhône), fondée ou restaurée au X^e siècle, compta parmi ses dépendances 24 prieurés, 160 églises et 3 abbayes de religieuses; Pie VI la supprima par bulle du 22 juin 1780. Cf. L.-H. COTTINEAU, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, Mâcon, t. II, 1939, col. 2967-2968; Jean BEYSSAC, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t. X, *Province ecclésiastique de Lyon*, 1^{re} partie, Ligugé et Paris, 1933, pp. 81-82.

¹² GRUBER, *op. cit.*, pp. 73-74.

¹³ GRUBER, *op. cit.*, p. 57; DUPONT-LACHENAL, *Paroisses*, pp. 422, 437; Pierre-Antoine GREMAT, *Histoire moderne du Valais, de 1536 à 1798*, Genève, 1904, pp. 90-91.

commendataire, Jean de Montfalcon, eut la chance de retenir encore Vionnaz après la suppression de son prieuré vaudois en 1536. A la mort de Jean de Montfalcon, en 1551, l'Etat du Valais acquit la seigneurie de Vionnaz, qui avait alors un revenu annuel de 100 florins, et y réorganisa la paroisse dont il garda dès lors le patronat jusqu'en 1907.

Une autre abbaye bénédictine, située celle-ci en Piémont: Saint-Michel de Cluse, entre Turin et Suse, eut aussi une dépendance en Bas-Valais: Port-Valais.¹⁴ Une bulle d'Innocent III, en 1216, range l'église de Port-Valais parmi les dépendances de Saint-Michel de Cluse. Sans doute cette abbaye piémontaise, qui se rattachait à la branche clunisienne de l'arbre bénédictin, avait-elle reçu la terre de Port-Valais de la générosité des comtes de Genève qui furent au nombre de ses bienfaiteurs; mais c'est le monastère de Cluse qui y organisa probablement lui-même la vie spirituelle en y créant l'église placée sous le patronage de saint Michel, comme la maison-mère, comme aussi le prieuré de Chamonix, autre fondation commune des comtes genevois et de l'abbaye piémontaise. Port-Valais constitua un petit prieuré rural, abritant au moins deux religieux selon l'usage des paroisses monastiques et la signification du titre de prieur, *prior*, qui implique au moins la présence d'un second. Le prieur exerçait à la fois, au nom de son monastère, l'administration temporelle de la seigneurie et le ministère spirituel dans la paroisse. Boccard¹⁵ a relevé parmi les notes aujourd'hui dispersées ou perdues du banneret Jean de Vantéry, à la fin du XVIII^e siècle, une liste partielle des prieurs de Port-Valais qui s'accompagnait de cette rubrique: *Prioratus S. Michaelis Portus Vallesii dependebat a Monasterio S. Michaelis de Clusa Ordinis S. Benedicti in Dioecesi Taurinensi*.

Hélas! depuis 1464 le prieuré de Port-Valais fut pris en commende. Les Montfalcon interviennent ici encore, où on les voit détenir le prieuré de 1492 à 1528; Port-Valais passa ensuite aux de Prez. De son côté, l'Etat du Valais poursuivait depuis les guerres de Bourgogne une politique d'expansion en direction du Léman. En 1507, alors que la frontière passait encore entre Massongex et Monthey, le Valais proposa au duc de Savoie Charles III de céder à l'abbaye de Saint-Maurice le prieuré de Port-Valais en échange de la seigneurie de Saint-Martin de Graine, dans la vallée d'Aoste, qui appartenait au monastère agaunois. Les Valaisans faisaient remarquer au prince que la seigneurie de Graine était plus importante que Port-Valais et que l'abbé de Saint-Maurice ne se résignait à cet échange que pour le bien de la paix.

¹⁴ GRUBER, *op. cit.*, p. 75; DUPONT-LACHENAL, *Paroisses*, pp. 423-424, 437. L'abbaye de Cluse, aujourd'hui dans le diocèse de Suse, fut fondée au X^e siècle sur un piton rocheux (l'église de Port-Valais, sur sa colline, pouvait présenter quelque analogie) et étendit son autorité sur 140 églises et dépendances; elle a été sécularisée par Grégoire XV en 1622. Les Rosminiens (Institut de la Charité fondé par Antonio Rosmini) s'y sont établis en 1836. Cf. COTTINEAU, *op. cit.*, t. I, col. 775-776 (*la Chiusa*); EC, t. X, col. 1615-1616 (*Sagra di San Michele*, nom actuel).

¹⁵ François-Marie BOCCARD, *Notes et documents sur le Valais* (manuscrit, Archives de l'abbaye de Saint-Maurice), t. II, pp. 208-209.

Mais Charles III répondit que le prieuré de Port-Valais avait à la fois juridiction spirituelle et temporelle, et qu'un tel échange ne pouvait s'opérer sans l'agrément du Saint-Siège.¹⁶ En réalité, le duc voulait garder ce pion sur l'échiquier rhodanien, comme le Valais eût souhaité, derrière l'écran de l'abbaye d'Agaune, étendre son influence jusqu'aux rives lémaniques.

La conquête du Bas-Valais, de Massongex au lac, en 1536, rendit désormais superflu le paravent de Saint-Maurice. En 1566, Georges de Prez, *humilis prior prioratus Portus Vallesii dominusque temporalis ipsius loci*, résigna son bénéfice en faveur de Louis de Mandallaz, prêtre du diocèse de Genève, protonotaire apostolique; ce transfert fut approuvé par Janus de Regard, prévôt de la cathédrale de Genève reconstituée à Annecy et vicaire général de l'abbé de Cluse, de même que par l'évêque de Sion Hildebrand de Riedmatten qui donna l'institution canonique à Mandallaz. Mais l'Etat du Valais, poursuivant sa politique constante qui tendait à éliminer au fur et à mesure des occasions favorables les seigneurs détenant une juridiction sur son territoire, ne manqua pas d'intervenir dans le cas de Port-Valais. Le 19 novembre 1570, Pierre de Mandallaz, représentant son frère, reconnut les droits de l'Etat *priora* et *potiora* et céda le prieuré contre 400 écus d'or. Quand l'évêque Hildebrand de Riedmatten voulut faire valoir ses droits d'ordinaire diocésain sur Port-Valais, la Diète valaisanne lui répondit sèchement que le précédent prieuré ne comportait « ni paroisse, ni église, ni autel, ni cloches, ni autre attribut quelconque d'église », et que « l'usufruitier n'y était tenu ni aux matines, ni à messes et vêpres ou à un autre office divin »... L'Etat avait simplement tenu à acquérir ce prieuré parce qu'il se trouvait « dans un lieu de débarquement et à l'entrée du pays », et qu'il ne convenait pas de laisser ce poste entre des mains étrangères. Comme à Vionnaz, l'Etat exercera désormais, et jusqu'en 1907, le patronat sur la paroisse réorganisée de Port-Valais.¹⁷

Le XVI^e siècle vit ainsi se dénouer les liens qui pendant plusieurs siècles avaient uni plusieurs localités bas-valaisannes aux abbayes de Savigny et de Cluse.¹⁸ Une troisième abbaye bénédictine, celle-ci de nouveau à Lyon, eut aussi des dépendances en Valais: Saint-Martin d'Ainay. C'est de cette abbaye et de ses « membres » valaisans que nous allons nous occuper plus spécialement.

¹⁶ Dionys IMESCH, *Die Walliser Landrats-Abschiede*, t. I, Fribourg, 1916, pp. 104-105.

¹⁷ Sigismond FURRER, *Urkunden über Wallis*, Sion, 1850, pp. 362-363, qui donne la date: 19 décembre 1570 et la somme de 400 écus d'or; BOCCARD, *loc. cit.*, note le 19 novembre et 40 écus d'or; GRENET, p. 90, indique 400 écus d'or; TAMINI et Séraphin PANNATIER, *Essai d'histoire de Port-Valais*, Saint-Maurice, 1931, pp. 16-18, 31-32, 72-73, avec la date du 19 novembre et la somme de 400 écus d'or... Sur les Mandallaz, cf. FORAS, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, t. III, p. 320, et sur Regard, *ibid.*, t. V, p. 111.

¹⁸ D'autre part, Leo MEYER rapporte qu'une tradition voudrait que le village de Münster, dans le district de Conches, doive son nom à un monastère qu'auraient fondé des bénédictins d'Interlaken; cf. *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* (= DHBS), Neuchâtel, t. V, p. 52; *Armorial valaisan*, Zurich, 1946, p. 178. Il importe cependant de remarquer qu'à Interlaken il n'y eut pas de bénédictins, mais une prévôté de chanoines réguliers; DHBS, t. IV, p. 236; COTTINEAU, *op. cit.*, t. I, col. 1461.

LES « MEMBRES » VALAISANS D'AINAY

« Il existait à Granges, écrit Gremaud ¹⁹, un prieuré bénédictin dont l'origine est inconnue, mais qui doit très probablement sa fondation aux seigneurs de ce lieu ; son église était dédiée à saint Jacques. Un village voisin, Ayent, avait un prieuré du même ordre, sous le vocable de saint Romain. »

Tous les deux dépendaient d'Ainay. Toutefois, celui d'Ayent est seul cité dans la bulle du 12 février 1107 par laquelle Pascal II, qui avait peu auparavant consacré l'église abbatiale d'Ainay, prenait la défense de ce monastère contre des menées hostiles en lui confirmant la possession de l'église Saint-Romain d'Ayent, *ecclesia S. Romani de Agenta in parochia Sedunensi*, ainsi que de deux autres églises dans les diocèses de Genève et du Puy. Que s'était-il passé exactement, nous ne le savons pas ; le document cite seulement ces trois églises, en rappelant, d'ailleurs, les noms des évêques de Genève et du Puy qui avaient concédé les deux églises de leurs diocèses aux moines d'Ainay. Une précision analogue fait défaut pour Ayent.

Cette bulle de 1107, que provoquèrent des circonstances particulières, ne nous autorise donc pas à conclure que l'abbaye d'Ainay possédait alors les trois seules églises mentionnées par Pascal II : elle pouvait en détenir d'autres qu'il n'était pas nécessaire de nommer parce qu'elles étaient hors de contestation. Quoi qu'il en soit, une bulle de peu postérieure, puisqu'elle émane d'Eugène III, en date du 26 février 1153, énumère comme dépendances d'Ainay dans le diocèse de Sion les six églises suivantes, citées dans l'ordre géographique d'un voyageur qui remonte la vallée du Rhône : Aigle, Saxon, Riddes, Clages, Saint-Romain d'Ayent, Saint-Jacques de Granges. Nous reviendrons plus loin sur cette énumération, qui, pour l'instant, montre l'influence considérable que possédait alors l'illustre monastère lyonnais en nos contrées.

Deux siècles plus tard, c'était le reflux. Des calamités diverses – épidémies, peste, guerres continuelles – avaient réduit le personnel et les revenus des deux prieurés de Granges et d'Ayent à tel point que, contrairement aux statuts bénédictins, il n'était plus possible d'assurer la vie de deux moines en chacun. D'ailleurs, à Ainay même, le déclin de la vie monastique avait rendu nécessaire l'adoption de mesures réformatrices en 1343 et 1369. Ces aléas amenèrent l'abbé d'Ainay et ses frères à proposer à l'évêque de Sion Edouard de Savoie, le 12 novembre 1378, d'unir le prieuré de Granges à celui d'Ayent, de telle sorte que l'union devienne effective à la retraite ou à la mort de l'un des deux prieurs : le survivant devra dès lors résider à Ayent avec un autre moine.²⁰ Conformément à ces vœux, l'évêque et son chapitre,

¹⁹ *Documents sur le Valais*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande* (=MDR), série 1, t. XVIII, pp. 305-307.

²⁰ MDR, t. XVIII, pp. 451-453.

réunis au chœur de la cathédrale de Valère, le jour des calendes qui est celui de leur séance mensuelle, 1^{er} mars 1379, décrétèrent cette union.²¹ Parmi les motifs qui justifiaient cette décision, les textes évoquent le devoir de l'hospitalité et les charges qu'elle entraîne. Le père Sulpice Crettaz²² pense même que l'hospitalité était le premier devoir du prieuré d'Ayent situé sur la route conduisant au col du Rawyl et qu'elle devait être le but primitif de sa fondation attribuée aux seigneurs du lieu.

A cette tâche initiale s'en ajoutait une autre : le ministère paroissial de la région. Peut-être est-ce sur ce point que portait la controverse qui provoqua la bulle de 1107 ? On peut penser que le prieuré chargea d'abord l'un de ses moines de ce ministère pastoral en qualité de « vicaire perpétuel » ; plus tard, dès 1295 au moins, le prieuré conféra cette fonction à un clerc séculier. Cette dépendance de la charge pastorale envers le prieuré se manifestait, selon l'esprit féodal, par des gestes symboliques : ainsi, en 1397, le prieur fait collation de la cure d'Ayent à un prêtre lyonnais en lui remettant l'un de ses gants conformément à l'usage. Plus solennelle était l'installation du curé, selon un cérémonial observé en 1544 : le nouveau desservant se présente devant le prieur et lui montre les lettres patentes qu'il a reçues de l'évêque, puis le prie instamment (*instanter et instantissime*) de bien vouloir le mettre en possession de l'église et du bénéfice avec tous les droits afférents. Au son des cloches, le nouveau curé entre alors dans l'église par la grande porte et le prieur lui remet, devant les paroissiens, les divers objets représentant son pouvoir : calice, missel, vêtements liturgiques, clés de la sacristie. De leur côté, les paroissiens présentent à leur nouveau pasteur divers règlements arrêtés avec l'évêque et que le desservant s'engage à observer.

Les droits et les bénéfices du prieuré et de la cure sont séparés. Divers actes permettent d'entrevoir un peu les revenus de l'une et l'autre fonction. Ainsi, le prieuré d'Ayent a-t-il un revenu estimé à 27 sols en 1364 ; un siècle plus tard, après l'union de Granges, le prieuré dispose d'un revenu de 150 livres tournois petit poids en 1473, ou de 80 florins d'or en 1476, ou encore de 40 ducats d'or en 1489. Pour sa part, le curé avait 10 sols en 1364, et 24 ducats en 1502.

Des litiges opposaient parfois les deux dignitaires, notamment de 1454 à 1459, où le curé Pierre Hardi éleva des prétentions croissantes à l'encontre du prieuré. Dans son troisième arbitrage, l'évêque de Sion Henri Asperlin, rendant sa sentence définitive en sa résidence de la Majorie, à Sion, le 23 juin 1459, s'applique à déterminer exactement les droits de chacun. Ce jugement à la Salomon apparaît nettement dans les dispositions concernant les archives du prieuré que revendiquait le curé : le prieur conservera les titres du prieuré, mais il en dressera l'inventaire dont il remettra copie au curé, et celui-ci pourra, s'il le désire, en tirer des copies vidimées. D'ailleurs, le prélat engage les parties à vivre désormais en paix...

²¹ MDR, t. XXXVII, pp. 155-156.

²² Sulpice CRETZAZ, *La contrée d'Ayent*, Saint-Maurice, 1938, pp. 91, 94, 102, note.

Mais, à cette époque, le prieuré d'Ayent n'était plus occupé par un moine bénédictin. Depuis le début du XV^e siècle, des commendataires avaient succédé aux religieux. L'abbaye d'Ainay conservait cependant ses droits, mais atteinte elle-même par le système de la commende, elle manquait de la sève qui lui eût rendu sa vigueur. Le 27 janvier 1575, l'abbé de Saint-Maurice Martin de Plastro, agissant en qualité de vicaire et procureur général de Vespasien de Gribaldi, archevêque de Vienne sur le Rhône et abbé commendataire d'Ainay, donne l'investiture des prieurés unis d'Ayent et Granges à révérend Pierre Bonvin, de Botyre (Ayent), qui est depuis un an curé d'Ayent. Pierre Bonvin était jeune alors; il deviendra chanoine de Sion et exercera au sein du chapitre les fonctions de chantre, puis de doyen de Valère, ainsi que celle d'official du diocèse; il mourra en 1624. D'ailleurs, depuis le début du XVI^e siècle, on voit le chapitre de Sion s'intéresser toujours davantage soit au prieuré soit à la cure d'Ayent; des chanoines occupent l'un et l'autre bénéfice, de sorte qu'il paraîtra tout naturel que l'abbaye d'Ainay finisse par s'effacer complètement au profit du chapitre sédunois.²³ Le changement s'opérera en 1620.

SAINT-PIERRE-DE-CLAGES ET AINAY

Au temps de sa splendeur, entre le XII^e siècle et le XIV^e siècle, l'influence et l'autorité de l'abbaye d'Ainay s'étendaient sur plus de 190 prieurés, paroisses ou églises, disséminés en 14 diocèses, et plusieurs de ces dépendances se trouvaient assez éloignées de Lyon puisqu'il y en avait jusqu'en Suisse et en Italie. On a calculé que plus de 100 000 fidèles étaient alors rattachés au célèbre monastère.²⁴

Pour obvier aux inconvénients d'une telle dispersion, Ainay groupa ses dépendances en des sortes de provinces: ainsi le prieuré de Saint-Jean hors-les-murs de Genève était-il chargé de la surveillance des membres d'Ainay compris dans le diocèse de Genève.²⁵ Saint-Pierre-de-Clages joua le même rôle en Valais.

Les origines de Saint-Pierre-de-Clages sont obscures. Si l'on en croyait certaines « traditions », ce serait l'un des lieux les plus vénérables du Valais: saint Pierre y aurait en personne annoncé l'Evangile et, plus tard, l'évêque saint Florentin y aurait subi le martyre en compagnie du diacre saint Hilaire... L'abbé Gremaud, Mgr Besson, Mgr Duchesne ont résolument écarté ces « traditions ». Il est inutile de s'attarder sur le prétendu passage du prince des apôtres qui n'a d'autre argument que le titre des églises de Bourg-Saint-Pierre, de Saint-Pierre-de-Clages ou de la

²³ *Ibid.*, pp. 91-100, 182-183; TAMINI et Pierre DÉLÈZE, *Nouvel essai de Vallesia christiana* (= *NVC*), Saint-Maurice, 1940, pp. 94, 273-276, 423.

²⁴ J.-B. VANEL, *Ainay*, dans *Dictionnaire d'histoire et géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey, t. I, col. 1198.

²⁵ Victor VAN BERCHEM, *Ainay*, dans *DHBS*, t. I, p. 132.

cathédrale de Genève. Mais regardons de plus près le cas de saint Florentin. Le Martyrologe romain contient au 27 septembre l'éloge suivant: *Seduni, in Gallia, sancti Florentini Martyris, qui, una cum beato Hilario, post abscissionem linguae, jussus est gladio feriri*. Il s'agit donc de deux martyrs, dont l'un, Florentin, fait figure de chef, et l'autre, Hilaire, de compagnon. On leur a d'abord arraché la langue, puis on les a achevés par le glaive. Mais où donc ces deux martyrs ont-ils versé leur sang? Le texte latin du Martyrologe actuel dit: *Seduni, in Gallia*. Gremaud ²⁶ a eu la curiosité de collationner les manuscrits des anciens martyrologes: or ceux-ci, à plusieurs reprises, situent explicitement dans le diocèse d'Autun le lieu désigné. Précisément, dans le territoire autunois, pas moins de sept mentions antérieures au XI^e siècle attestent l'existence d'une localité appelée *Sedunum* ou *Seudunum*: « C'est maintenant *Suin*, dans le Charolais. » Mgr Besson ²⁷ est aussi formel: « Florentin fut martyrisé non à Sion mais à Suin près d'Autun. » Mgr Duchesne ²⁸ n'est pas moins catégorique en concluant qu'il faut « sûrement éliminer » Florentin de la liste des évêques de Sion.

Si l'examen sérieux des anciens textes martyrologiques permet de résoudre avec certitude le problème local, on peut se demander par quelles voies les deux martyrs autunois ont été annexés par l'hagiographie valaisanne... La chronique de Sigebert de Gembloux (†1112) a retenu à l'année 411 les noms de plusieurs martyrs, victimes des Barbares qui envahissaient alors la Gaule: *Inter multos martyrizantur Sedunenses Florentinus et Hilarius, Desiderius Lingonensis cum Vincentio archidiacono, Antidius Besontionensis episcopus*, ce qui se traduit ainsi: parmi des martyrs nombreux il y eut Florentin et Hilaire de Suin, Didier de Langres avec l'archidiacre Vincent, l'évêque Antide de Besançon. De cette chronique, éditée pour la première fois en 1513 à Paris, on ne tarda pas à tirer des conclusions injustifiées. On voulut voir dans les trois membres de la phrase citée trois mentions en tous points parallèles, et c'est ainsi que Florentin, comme Antide, et comme Didier aussi, reçut une mitre, et qu'Hilaire, comme Vincent, devint diacre ou archidiacre. Dès lors, il n'y avait qu'un évêché répondant au nom de *Sedunum*: Sion en Valais, substitution qui s'opéra d'autant plus facilement que « le Sedunum valaisan était plus connu que celui du Charolais »... C'est ainsi que le Valais s'enrichit d'un évêque présumé et de deux saints réels, mais étrangers à son histoire. Stumpf semble avoir été le premier, en 1548, à inscrire Florentin dans le catalogue des évêques de Sion. Il fut suivi en 1576 par le chanoine Brantschen. En 1638, dans son Martyrologe gallican, Du Saussay corrige les anciens éloges et écrit: *Castro Seduno ad Rodanum*, « dans le bourg de Sion sur le Rhône ». Cette interprétation fit florès et envahit toute la littérature hagiographique du Valais. Puis, comme saint Jérôme avait parlé d'un saint Florentin

²⁶ MDR, t. XVIII, pp. 477-480.

²⁷ Marius BESSON, *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, Fribourg et Paris, 1906, p. 6.

²⁸ Louis DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, Paris, 2^e éd., 1904, t. I, p. 245.

qui était un moine très secourable aux indigents, on l'identifia encore avec le prétendu évêque; enfin, on localisa le lieu de son martyre à Saint-Pierre-de-Clages...²⁹

La vérité oblige à restituer les deux martyrs Florentin et Hilaire à Suin, entre Mâcon et Autun, et à renoncer à voir dans Saint-Pierre-de-Clages le lieu de leur massacre. Si l'étymologie du toponyme Clages (*de Clagiis* en 1153, *de Clagis* en 1196, *de Clages* en 1218) demeure incertaine³⁰, il est bien difficile de reconnaître là une forme dérivée de *clades* comme le pensaient des défenseurs des « traditions »...

Quant à l'église de Saint-Pierre-de-Clages, si chacun tombe d'accord pour y voir l'un des édifices les plus remarquables et les plus anciens du Valais, le mystère est longtemps demeuré complet sur l'époque de sa construction. Blavignac³¹, qui fut des premiers à s'en occuper, y voyait « l'un des plus intéressants spécimens que l'art carolingien affecta dans la Suisse méridionale »; or, il datait « l'école carolingienne du IX^e siècle et du commencement du X^e siècle ». A la suite de Blavignac, le *Dictionnaire géographique de la Suisse*³² fait remonter ce sanctuaire « vers les IX^e et X^e siècles » et dit que cette église formait alors un « prieuré relevant de l'abbaye d'Ainay ». Rameau³³, prudent, date notre église du « X^e siècle environ ». Tamini³⁴, dans le *Dictionnaire historique de la Suisse*, distingue l'église qui « daterait du X^e siècle », et l'institution du prieuré qui « fut fondé au XI^e siècle », mais, dans son *Vallesia christiana*, il s'en tient aux XI^e-XII^e siècles. L'examen du monument fait par Rahn³⁵ abaisse sa construction jusqu'au XII^e siècle. Mais c'est à M. Pierre Bouffard³⁶ que l'on doit la principale « Etude archéologique et comparative ». Reprenant et complétant des observations d'archéologues précédents, notamment de Gantner³⁷, M. Bouffard souligne la parenté du transept de l'église de Saint-Pierre-de-Clages avec celui de l'église de Saint-Martin d'Ainay. Cette ressemblance est le premier lien qui rattache Clages à l'art bourguignon et précisément à Ainay. D'autre part, M. Bouffard relève, outre Ainay, des rapprochements significatifs entre Saint-Pierre-de-Clages et diverses églises du Piémont, d'Aime en Tarentaise, d'Amsoldingen et de Spiez dans l'Oberland bernois, églises qui « furent toutes construites au début ou en tout cas dans la première moitié du XI^e siècle ». Aussi M. Bouffard conclut ainsi: « Il ne peut en être autrement de Saint-Pierre-de-Clages.

²⁹ DUPONT-LACHENAL, *Mex*, dans *AV*, 1938, pp. 313-315.

³⁰ Henri JACCARD, *Essai de toponymie*, dans *MDR*, série 2, t. VII, p. 94.

³¹ Jean-Daniel BLAVIGNAC, *Histoire de l'architecture sacrée du IV^e au X^e siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, Paris, Londres, Leipzig, 1853, pp. 113, 193.

³² *Dictionnaire géographique de la Suisse*, Neuchâtel, t. IV, p. 354.

³³ Barthélemy RAMEAU, *Le Valais historique, châteaux et seigneuries*, Sion, 1885, p. 35.

³⁴ TAMINI, *DHBS*, t. V, pp. 683-684; *NCV*, pp. 234, 347.

³⁵ Johann-Rudolf RAHN, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, Zurich, 1876, p. 242.

³⁶ Pierre BOUFFARD, *Saint-Pierre-de-Clages et les églises des Alpes à trois absides*, dans *Vallesia*, t. III, pp. 59-79.

³⁷ Joseph GANTNER, *Histoire de l'art en Suisse*, Neuchâtel, t. I, p. 158.

Cette hypothèse est encore étayée par l'étude de l'appareil. Les joints saillants, que nous retrouvons dans la partie orientale (de Saint-Pierre), n'ont eu qu'une vogue passagère et leur emploi cesse avant la fin du XI^e siècle. De plus, dans les arcs de la travée qui fait suite au transept, nous avons observé une alternance de gros blocs et de dalles, alternance qui rappelle la construction romaine en briques et qui est une preuve de plus d'archaïsme. Enfin l'appareil alterné peint, qui est factice, imite l'appareil réel que l'on trouve en Auvergne et en Bourgogne au XI^e siècle et précisément à Saint-Martin d'Ainay. Par contre, nous repoussons toutes les hypothèses qui voudraient situer cette construction au IX^e ou au X^e siècle, ou, par opposition, au XII^e siècle.»

Ainsi M. Bouffard date-t-il formellement la construction de l'église de Saint-Pierre-de-Clages du XI^e siècle, cette église dans laquelle il retrouve plusieurs signes de parenté architecturale avec l'église de Saint-Martin d'Ainay.

Le vénérable sanctuaire lyonnais a des origines lointaines, mais difficiles à préciser, car la preuve d'une relation entre le premier sanctuaire d'Ainay et les martyrs de Lyon de la fin du II^e siècle n'est pas établie.³⁸ Du moins, au V^e siècle déjà apparaît probable l'existence d'un monastère à Ainay qui bénéficie de l'appui de l'évêque saint Eucher et de son fils Salonius³⁹, monastère où passa saint Romain, le fondateur des moines du Jura, et dont l'évêque de Clermont Sidoine Apollinaire loue la psalmodie. Le patronage de saint Martin, sous lequel Ainay paraît placé dès le début, donne à penser que l'on y suivit d'abord les observances martinienues en usage à Ligugé et Marmoutier. Plus tard, la tradition rapporte que l'église d'Ainay aurait été reconstruite vers le milieu du VI^e siècle et dédiée alors à saint Pierre; vers la fin du même siècle, la Règle de saint Benoît aurait remplacé les observances primitives. Quoi qu'il en soit de ces données, on sait que l'archevêque de Lyon Aurélien restaura le monastère d'Ainay en 859 en y appelant des moines bénédictins de Bonneval dans le diocèse de Chartres et en reconstruisant l'église sous le titre de saint Pierre. Une nouvelle restauration fut entreprise au X^e siècle par l'archevêque Amblard; poursuivie au XI^e siècle par l'abbé Artaud, elle fut achevée entre 1102 et 1107 par l'abbé Gauceran et consacrée personnellement par le pape Pascal II fin janvier 1107. C'est l'église actuelle, honorée du titre de basilique en 1907 par le pape Pie X à l'occasion du VIII^e centenaire de sa consécration.⁴⁰ Le patronage de saint Martin, rétabli dès la construction de cette dernière église, demeurera le titre

³⁸ *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, Letouzey, t. X, col. 56-58.

³⁹ Salonius «était l'aîné des enfants connus que l'illustre lyonnais s. Eucher avait eus de sa femme Galla avant de se retirer dans la solitude»; BESSON, *Recherches sur les évêchés*, p. 89. Eucher devint ensuite évêque de Lyon; quant à Salonius, il deviendra lui aussi évêque, à Genève. *Ibid.*, pp. 88-109. Sur la restauration d'Ainay, *ibid.*, pp. 98-99.

⁴⁰ VANEL, *op. cit.*, col. 1195-1196, 1199; Roger GAZEAU, *Ainay*, dans l'encyclopédie *Catholicisme*, Paris, Letouzey, t. I, col. 248-249.

principal d'Ainay; mais saint Pierre restera le patron secondaire du monastère qui prendra même les deux clés de l'apôtre comme emblème héraldique.⁴¹

Parlant de Saint-Pierre-de-Clages, le chanoine de Sion Anne-Joseph de Rivaz, que l'on a nommé le « Père de l'histoire valaisanne », écrit ⁴²: « On a toujours cru jusqu'à moi que les Religieux qui habitoient ce Prieuré étoient des Moines blancs. Mais j'ai enfin découvert par un Titre des Archives de Valère de quel Ordre étoit ce prieuré. » Le chanoine de Saint-Maurice François-Marie Boccard, à qui l'on doit la première histoire du Valais qui ait été imprimée, note de même que l'on crut longtemps que les religieux de Clages étaient des moines blancs, mais en réalité c'étaient des bénédictins noirs de la congrégation d'Ainay.⁴³

La première mention connue du lien qui rattache notre prieuré valaisan au monastère lyonnais se trouve dans la bulle du 26 février 1153 par laquelle le pape Eugène III confirme les diverses possessions d'Ainay.⁴⁴ Ce document pontifical fournit donc un point d'appui solide à l'histoire du prieuré de Clages. Mais depuis quand ce prieuré appartenait-il à l'abbaye d'Ainay? Il ne figure pas dans la bulle de Pascal II qui, quelques jours après avoir célébré lui-même la dédicace de la nouvelle église d'Ainay, confirmait à la demande de l'abbé Gauceran, le 12 février 1107, les droits de son monastère sur l'église de Saint-Romain à Ayent, celle de Saint-Jean aux portes de Genève et une autre dans le diocèse du Puy.⁴⁵ Mais les raisons spéciales qui motivaient cet acte de confirmation ne permettent pas – nous l'avons dit – de conclure que l'abbaye d'Ainay n'avait alors pas d'autres dépendances que ces trois églises. Retenons donc la parenté architecturale remarquée déjà par Rahn et plus encore par M. Bouffard entre l'église priorale de Clages et l'abbatiale d'Ainay terminée par l'abbé Gauceran et consacrée par Pascal II en 1107, et l'on en pourra conclure, semble-t-il, que la vénérable petite église valaisanne ne saurait être bien éloignée de cette date. Son patronage de saint Pierre rappelait le second titre d'Ainay, et les observances bénédictines qui étaient alors celles d'Ainay furent aussi celles de Clages.

UN LONG CONFLIT

Une partie de l'histoire de Clages se retrouve dans les archives de l'abbaye de Saint-Maurice. Un long conflit opposa en effet, aux XII^e et XIII^e siècles, l'abbaye d'Agaune et celle d'Ainay, celle-ci représentée par son prieuré de Clages. L'enjeu

⁴¹ Comte de CHARPIN-FEUGEROLLES et M.-C. GUIGUE, *Grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay* (= *GCA*), 2 vol., Lyon, 1885; Jacques MEURGEY, *Armorial de l'Eglise de France*, Mâcon, 1938, p. 248.

⁴² Anne-Joseph de RIVAZ, *Opera historica* (manuscrit, Archives cantonales du Valais, Sion), t. VII, p. 715.

⁴³ BOCCARD, *Notes*, t. II, p. 199.

⁴⁴ *GCA*, t. I, p. 51.

⁴⁵ MIGNE, *Patrologia latina*, t. CLXIII, col. 205.

de la controverse était le prieuré Saint-Maurice d'Aigle ainsi que l'église paroissiale de Saint-Jacques dans la même localité.⁴⁶

De très anciennes traces d'habitat ont été révélées à Aigle par la découverte d'objets en bronze, de tombes gauloises et d'une villa romaine.⁴⁷ Il semble cependant que la prépondérance dans la région appartint d'abord à Ollon. La charte du 15 février 1017, par laquelle Rodolphe III déclare restituer à l'abbaye d'Agaune divers territoires qui lui avaient été enlevés, cite Ollon, *Aulonum*; mais cette formule de restitution peut avoir une signification générale de compensation, de réparation; elle peut aussi s'appliquer exactement à une partie des domaines énumérés dans cet acte, sans s'appliquer rigoureusement à tous. On ne saurait donc affirmer que l'abbaye agaunoise posséda Ollon avant 1017 déjà: il suffit de noter que, à ce moment, le dernier roi de Bourgogne cite Ollon parmi les localités rendues ou données au monastère de Saint-Maurice.⁴⁸

L'étendue de cette seigneurie devait être assez vaste, bien qu'on ne puisse en définir les limites, mais les droits que l'abbaye d'Agaune conserva longtemps dans toute la contrée paraissent en avoir été des survivances. L'abbaye mauricienne se trouvait ainsi dotée d'un territoire considérable dans lequel elle put organiser une véritable colonisation agricole, comme d'autres monastères le firent aussi en leurs domaines, et cela tant pour l'avantage des régions administrées que pour l'entretien des communautés monastiques. L'abbaye de Saint-Maurice créa aussi un prieuré, tout naturellement dédié à saint Maurice, au sommet de la plaine d'Aigle, et cette situation au débouché de la vallée des Ormonts sur laquelle s'étendait le domaine abbatial permet d'entrevoir la raison première de cette fondation: le prieuré Saint-Maurice d'Aigle devait être le centre à la fois administratif et religieux du domaine abbatial.

Ce prieuré fait son entrée dans l'histoire par une contestation. La succession mouvementée du royaume de Bourgogne, dont l'empereur germanique Conrad le Salique et le comte Eudes de Champagne se disputaient l'héritage, amena le comte Humbert Blanchemain de la vallée d'Aoste à franchir le Mont-Joux pour appuyer Conrad et l'aider à triompher de son rival, marquant ainsi le début de l'ascension des princes de Savoie, descendants d'Humbert, en nos contrées. Leur dynastie s'installa dès lors en Valais où elle s'imposera pendant un siècle à l'abbaye de Saint-Maurice dont le chef avait eu la malchance de miser sur le comte Eudes...⁴⁹ La tutelle

⁴⁶ De RIVAZ, *op. cit.*, t. VII, p. 739.

⁴⁷ Eugène MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, t. I, 1914, p. 40.

⁴⁸ Maxime REYMOND, *La charte de saint Sigismond pour Saint-Maurice d'Agaune en 515*, dans *Revue d'histoire suisse*, Zurich, 1926, pp. 8-12; THEURILLAT, *L'abbaye de Saint-Maurice* pp. 52-60.

⁴⁹ Frédéric de GINGINS-LA-SARRA, *Les trois Burchard archevêques de Lyon*, dans *MDR*, série 1, t. XX, pp. 339, 345-350; René POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne (888-1038)*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des hautes études*, Paris, t. CLXIII, 1907, pp. 170-171, 264, 330; cf. TAMINI, *La famille d'Humbert Blanches-Mains et le Valais*, Aoste, 1934; TAMINI, *S. Guérin et le Valais*, dans *AV*, 1939, pp. 526-530.

ou plutôt la mainmise de la dynastie sabaudienne ne se desserra qu'à partir de 1128, grâce à l'intervention de saint Hugues, évêque de Grenoble; elle ne cessera pleinement, d'ailleurs, que vers 1148, grâce à l'intervention d'un autre saint évêque, Amédée de Lausanne. En même temps qu'elle se dégageait, l'abbaye de Saint-Maurice cherchait à recouvrer ses dépendances perdues pendant la période précédente. Au nombre des recouvrances apparaît le prieuré de Saint-Maurice à Aigle dont les chanoines agaunois déploraient l'aliénation. Ayant eu recours à l'évêque de Sion Guérin (encore un saint), ils eurent la joie de rentrer en possession de leur prieuré. Cette restitution doit prendre place entre le 22 mars 1147⁵⁰, date d'une bulle d'Eugène III, rédigée à Lyon même, qui énumère les possessions d'Agaune sans mentionner Aigle, et le 27 août 1150, date de la mort de saint Guérin.⁵¹ « C'est ainsi, remarque Victor van Berchem⁵², que, grâce à la protection du Saint-Siège et à l'aide efficace des prélats de la région, dont un grand nombre sortaient des ordres récents issus de la réforme, les chanoines de Saint-Maurice recouvraient peu à peu l'indépendance dont le régime féodal les avait dépouillés. » Avec saint Guérin, l'abbaye conservera encore le souvenir d'un autre grand prélat cistercien, saint Pierre, archevêque de Tarentaise, qui, en plusieurs circonstances, se montra un défenseur attentif et actif du monastère agaunois.

Les textes ne permettent pas de dire quel avait été le détenteur du prieuré d'Aigle avant que saint Guérin ne le rendît aux chanoines d'Agaune. Peut-être fut-ce déjà le monastère d'Ainay? Quoi qu'il en soit, c'est à ce monastère que le successeur de Guérin sur le siège épiscopal de Sion, l'évêque Louis, donna le prieuré d'Aigle en l'enlevant de nouveau à l'Abbaye d'Agaune.⁵³ C'est ainsi que le pape Eugène III, par la bulle datée de Rome, le 26 février 1153, pour confirmer les dépendances de l'abbaye d'Ainay, énumère les suivantes dans le diocèse de Sion: *in parrochia Sedunensi ecclesias de Aleo, de Saxone, de Ridda, de Clagiis, S. Romani de Agentia, S. Jacobi de Grangiis*.⁵⁴ Cette énumération, à laquelle nous avons déjà fait allusion plus haut, suit l'ordre géographique d'un voyageur qui remonte la vallée du Rhône, ce qui convient parfaitement à un moine venant d'Ainay. Il est évident, d'ailleurs, que la liste des possessions de l'abbaye d'Ainay dut être présentée au Saint-Siège par cette abbaye elle-même. Ainsi donc les églises d'Aigle, de Saxon, de Riddes, de Clages, Saint-Romain d'Ayent et Saint-Jacques de Granges sont reconnues alors comme dépendances du monastère lyonnais. A Granges et Ayent,

⁵⁰ BRACKMANN, *Helvetia Pontifica*, Berlin, 1927, p. 144; Edouard AUBERT, *Le trésor de l'abbaye de Saint-Maurice*, Paris, 1872, pp. 45, 218-219 (corriger *anno II^o* du pontificat par *anno III^o* selon l'original).

⁵¹ Jean-François GONTHIER, *Œuvres historiques*, Thonon, t. III, 1903, *Vie de saint Guérin*, date de sa mort, p. 48.

⁵² Victor VAN BERCHEM, *Un conflit d'avouerie au XII^e siècle*, dans *Revue d'histoire suisse*, Zurich, 1922, pp. 427-433.

⁵³ CHARLETI, *op. cit.*, t. I, pp. 120-121; MDR, t. XVIII, pp. 357-358; AUBERT, *op. cit.*, p. 219.

⁵⁴ GCA, t. I, p. 51; MDR, t. XXIX, pp. 87-90.

le document prend soin d'indiquer le titulaire de l'église en cause parce que les églises Saint-Jacques et Saint-Romain n'étaient pas les seules églises de ces localités : c'étaient les églises des deux prieurés appartenant à Ainay, mais Granges et Ayent avaient d'autres églises paroissiales. Comme cette bulle n'apporte pas de distinction semblable pour Aigle, on doit conclure que cette localité n'avait alors encore qu'une seule église, celle du prieuré de Saint-Maurice.

Ainay ne retint ce prieuré que fort peu de temps. Les chanoines d'Agaune portèrent en effet leurs doléances à l'archevêque de Vienne sur le Rhône Etienne, légat du Saint-Siège, qui était venu en Valais. Le prélat, ayant trouvé justes ces réclamations, ordonna à l'évêque de Sion Louis de rendre à l'abbaye d'Agaune l'église d'Aigle; Louis s'inclina, et, après avoir réuni son chapitre, remit l'église contestée.⁵⁵ Cette restitution dut se faire en 1154 ou 1155, puisque l'abbaye d'Agaune put déclarer en 1209 se trouver en paisible possession de l'église Saint-Maurice à Aigle depuis cinquante-cinq ans. Plusieurs bulles pontificales confirment cette possession. C'est d'abord une bulle d'Alexandre III, datée du Latran, le 14 mars 1179 (alors que se tenait le 3^e Concile de Latran auquel assistait Conon, évêque de Sion⁵⁶); puis deux autres bulles datées encore du Latran, l'une de Clément III, le 6 juin 1189, l'autre de Célestin III, le 1^{er} avril 1196. Ces trois documents confirment l'appartenance de l'église d'Aigle (on ne parle toujours que d'une seule église à Aigle, soit donc celle du prieuré de Saint-Maurice) à l'abbaye d'Agaune.⁵⁷

Cependant, à Ainay, on ne renonçait pas à l'espoir de reprendre pied à Aigle. La contestation se ralluma dès le début du XIII^e siècle, ainsi que le montre une série d'actes. En 1209, Landry de Mont, évêque de Sion, atteste que l'abbé de Saint-Maurice Aymon s'est offert à prouver que l'église Saint-Maurice d'Aigle a été adjugée à son abbaye « par le Bienheureux Pierre archevêque de Tarentaise, juge député », contre les prétentions d'Ainay, et que l'abbaye d'Agaune est restée en sa paisible possession depuis cinquante-cinq ans⁵⁸ (Aymon faisait sans doute quelque confusion parmi les prélats qui étaient intervenus dans le passé en faveur d'Agaune). Un arbitrage de l'archevêque de Tarentaise Bernard fixe, en 1214, les droits réciproques de l'église paroissiale Saint-Jacques et de l'église priorale Saint-Maurice, celle-ci appartenant à l'abbaye d'Agaune, celle-là au sacriste du chapitre de Sion Rodolphe d'Aigle; c'est la première mention connue de l'église Saint-Jacques d'Aigle.⁵⁹ D'autre part, l'abbaye d'Agaune recherche dès 1223 un arrangement avec Ainay⁶⁰: cet

⁵⁵ *MDR*, t. XVIII, p. 358; AUBERT, *op. cit.*, p. 219. Etienne, archevêque de Vienne sur le Rhône, est en charge avant février 1155; † 26 février 1163.

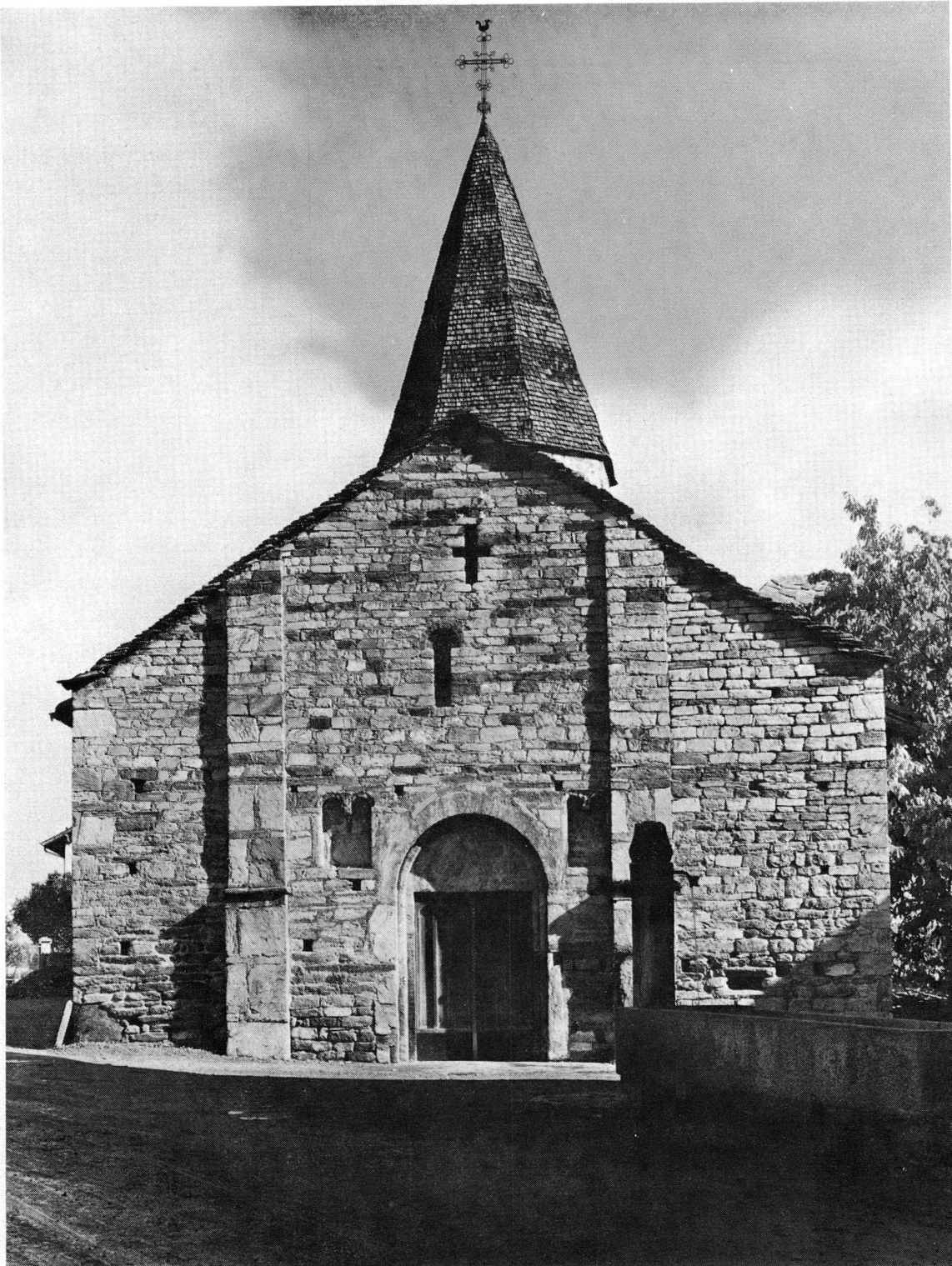
⁵⁶ *MDR*, t. XXIX, p. 109.

⁵⁷ Sur ces trois bulles, cf. BRACKMANN, *op. cit.*, pp. 145-146; AUBERT, *op. cit.*, pp. 51, 220, 222.

⁵⁸ CHARLETTI, *op. cit.*, t. I, p. 144; de RIVAZ, *op. cit.*, t. VII, p. 739.

⁵⁹ CHARLETTI, *op. cit.*, t. I, pp. 146-148.

⁶⁰ Hilaire CHARLES, *Analyse des archives de l'abbaye de Saint-Maurice* (manuscrit aux dites Archives), t. II, p. 688.



(Photo des Musées cantonaux, Sion)

Eglise du Prieuré de Saint-Pierre-de-Clages.

arrangement fut conclu en 1226. Ainay cède à Agaune tous les droits qu'elle peut avoir à Aigle, à condition que l'abbaye d'Agaune verse un cens annuel de 50 sols au prieur de Clages, membre d'Ainay, ainsi qu'un autre cens dû au chapitre de Sion pour l'église Saint-Jacques.⁶¹ Le chanoine de Sion Rodolphe d'Aigle, sacriste du chapitre, adhéra à cet arrangement en cédant à l'abbaye d'Agaune ses droits sur l'église Saint-Jacques contre un cens annuel de 8 livres; le prieur de Clages fit de même au nom de l'abbaye d'Ainay et le sacriste Rodolphe d'Aigle se porta encore garant de cette cession qui fut ratifiée par l'évêque Landry et munie de son sceau.⁶²

Cet arrangement ne fut pas suivi de l'apaisement espéré... Profitant de la présence d'Innocent IV à Lyon, l'abbaye d'Ainay obtint une nouvelle bulle de confirmation de ses propriétés ⁶³, le 17 novembre 1250. En ce qui concerne le diocèse de Sion, on y retrouve la liste complète des possessions indiquées en 1153, mais avec plus de précision et dans un ordre différent: *In diocesi Sedunensi: prioratum de Clages cum omnibus pertinenciis suis: de Aleo, de Saxone, de Ridda, de Sancto Romano de Argenta et de Sancto Jacobo de Grangiis ecclesias cum omnibus pertinenciis earumdem*. On remarque que Saint-Pierre-de-Clages qui, un siècle auparavant, figurait à sa place géographique, est maintenant placé en tête de liste, alors que les autres églises demeurent à leur rang naturel; c'est aussi la seule mention du titre de « prieuré ». Ces précisions mettent en évidence la place du prieuré de Clages dans la hiérarchie des « membres » d'Ainay.

L'insertion du nom d'Aigle dans la bulle de 1250 paraît avoir été une mesure conservatoire inspirée par Ainay plutôt que la consécration d'un état existant. De fait, au cours des années suivantes, les deux monastères qui se trouvent en compétition recherchent un nouvel ajustement. En mars 1253, l'abbé d'Ainay assigne sur le prieuré de Clages la redevance de 12 sols mauriçois due au chapitre cathédral de Sion par l'église paroissiale de Saint-Jacques à Aigle, redevance dont la charge avait été précédemment imposée à l'abbaye d'Agaune.⁶⁴ L'accord définitif interviendra enfin en 1257 grâce à trois arbitres choisis par les deux parties. La sentence portée par les arbitres attribua à l'abbaye d'Agaune les deux églises d'Aigle, avec tous les droits, dîmes, redevances et dépendances qui leur sont attachés; en retour, le prieuré de Clages, comme membre de l'abbaye d'Ainay, recevra d'Agaune 100 sols annuels, sur lesquels le prieur versera au chapitre de Sion les 12 sols dus auparavant par l'église Saint-Jacques d'Aigle. Cette controverse, pour durable qu'elle ait été, se terminait heureusement sur une note d'estime et de paix, une clause de l'accord consacrant l'hospitalité réciproque entre les deux maisons, lorsque l'abbé d'Ainay, ses prieurs

⁶¹ *Ibid.*, t. II, p. 687.

⁶² *Ibid.*, t. II, p. 688; de RIVAZ, *op. cit.*, t. VII, p. 739.

⁶³ *GCA*, t. I, p. 12; *MDR*, t. XXIX, pp. 426-427.

⁶⁴ *MDR*, t. XXIX, pp. 479-480.

ou ses moines passeront par Saint-Maurice, ou lorsque l'abbé de Saint-Maurice et ses chanoines passeront par Ainay ou par les prieurés qui en dépendent.⁶⁵

L'abbaye d'Agaune désira une nouvelle confirmation pontificale de ses possessions. Alexandre IV répondit à ce désir par une bulle du 6 mars 1259 qui sanctionnait l'accord réalisé en citant expressément les deux églises d'Aigle, celle de Saint-Maurice et celle de Saint-Jacques, parmi les dépendances du monastère mauricien.⁶⁶ En outre, l'abbé d'Ainay fit don à l'abbaye d'Agaune, en 1261, de plusieurs reliques.⁶⁷

La paix ne fut plus troublée entre les deux monastères pendant deux siècles. Mais, le 2 décembre 1448, Félix V donne, de Lausanne, une nouvelle bulle pour confirmer une fois de plus les appartenances d'Ainay⁶⁸, « monastère directement soumis au Saint-Siège » (*monasterii ad Romanam Ecclesiam nullo medio pertinentis*). Néanmoins, Félix V entend n'accorder aucun droit nouveau, mais seulement maintenir ceux existants: *nullum abbati et fratribus de novo jus acquiri volumus, sed antiquum si quod habent tantummodo conservari*. Pour cela, il se borne à faire transcrire, *de verbo ad verbum*, la bulle d'Innocent IV de 1250. La bulle de Félix V fut sans doute plus un geste de bienveillance théorique qu'une mesure effective; il ne paraît guère, en effet, qu'il y ait eu rétrocession du prieuré d'Aigle à l'abbaye d'Ainay. Mais si ce prieuré demeure en droit une dépendance de l'abbaye de Saint-Maurice, comme en font foi maints documents pontificaux, le système de la commende, avec ses corollaires de la réserve et de l'expectative, ne tarda pas à s'en emparer en fait...

CLAGES AU TEMPS DE SES PRIEURS

La bulle d'Innocent IV, en 1250, faisait du prieuré de Saint-Pierre-de-Clages le chef des succursales valaisannes d'Ainay. Ainsi voit-on les prieurs de Clages investis d'un rôle de supérieurs ou délégués provinciaux auprès des bénédictins d'Ainay dans le diocèse de Sion. Leur prieuré de Clages, principal point d'appui de l'abbaye lyonnaise dans la vallée du Haut-Rhône, était bien situé, au centre de cette vallée, et pouvait rayonner aisément sur ses diverses dépendances: les prieurés Saint-Romain d'Ayent et Saint-Jacques de Granges, les paroisses de Riddes et de Saxon. Le prieuré d'Ayent paraît avoir été le principal après Clages, puisque, lorsque Granges et Ayent furent unis, en 1379, c'est Ayent qui fut désigné comme résidence du prieur

⁶⁵ L'accord de 1257 comporte plusieurs actes: a) sentence des arbitres (CHARLETI, *op. cit.*, t. I, pp. 182-183); b) ratification d'Ainay; c) explication complémentaire par l'un des arbitres; d) accord donné par Ainay à cette explication. CHARLES, *op. cit.*, t. II, p. 688; MDR, t. XXX, p. 32.

⁶⁶ CHARLETI, *op. cit.*, t. I, pp. 187-190; AUBERT, *op. cit.*, pp. 56-57.

⁶⁷ CHARLETI, *op. cit.*, t. I, p. 194.

⁶⁸ Joseph-Antoine BESSON, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Maurienne, Aoste, et du décanat de Savoie*, Nancy (= Annecy), 1759, nouvelle édition, Moutiers en Tarentaise, 1871, pp. 466-471. On sait que le texte de J.-A. Besson est assez souvent déformé (cf. Jean-Marin PETTEX, *Académie salésienne*, Annecy, t. VI, pp. 271-272). Cf. de RIVAZ, *op. cit.*, t. VII, p. 742; BOCCARD, *Notes*, t. II, pp. 189, 257.

des deux maisons. Les paroisses de Riddes et de Saxon étaient proches de Clages, et peut-être avaient-elles été fondées par les moines. Le prieuré Saint-Maurice d'Aigle et l'église paroissiale Saint-Jacques dans la même ville furent encore, à certains moments, annexées par l'abbaye d'Ainay, comme on l'a dit plus haut.

La paroisse de Lens, dont le desservant porte aujourd'hui encore le titre de prieur, aurait, dit-on, été fondée par le prieuré de Granges pour subvenir aux besoins spirituels de la population de ce plateau, trop éloignée de Granges dont le Rhône la séparait.⁶⁹ Cette fondation se situerait vers le milieu du XII^e siècle. Les bénédictins ne seraient, d'ailleurs, restés à Lens qu'un vingtaine d'années, après quoi ils auraient cédé cette paroisse à la prévôté du Grand-Saint-Bernard qui la possède encore. A vrai dire, la bulle d'Eugène III en faveur d'Ainay, en 1153, ne fait pas mention de Lens, tandis que celle d'Alexandre III en faveur du Grand-Saint-Bernard, en 1177, cite expressément l'église de Lens, *ecclesiam de Lenz*, parmi les dépendances du grand hospice alpin.⁷⁰ C'est donc entre 1153 et 1177 qu'il faudrait faire place aux bénédictins de Granges pour les voir fonder un prieuré secondaire à Lens. Si la chose n'est pas impossible, elle demeure purement hypothétique. Cette hypothèse paraît, d'ailleurs, peu conciliable avec le rappel qui suit. En 1199, pour mettre fin à des contestations entre la prévôté du Mont-Joux et l'évêché de Sion, le chapitre cathédral tient séance avec l'évêque Nantelme, le prévôt du Saint-Bernard Pierre, l'abbé de Saint-Maurice Gonthier et plusieurs autres témoins. Le prévôt fait alors remise des églises contestées entre les mains de l'évêque, mais sur la prière de l'abbé de Saint-Maurice et d'autres personnes présentes, l'évêque, avec l'assentiment de son chapitre, rend les mêmes églises à la prévôté, en statuant toutefois que chaque année, à Pâques, l'évêque recevra 40 sols mauriçois pour les églises de Martigny, Sembrancher, Orsières et Liddes, qui étaient autrefois de la mense épiscopale, et le chanoine de son chapitre à la prébende duquel appartenait de même l'église de Lens, 8 sols pour cette église.⁷¹ Avant d'avoir été donnée au Mont-Joux, la paroisse de Lens appartenait donc au chapitre de Sion, ce qui paraît exclure l'hypothèse qui voudrait y voir une fondation ou une possession des bénédictins de Granges.

On a aussi pensé que la paroisse d'Ardon pourrait avoir été desservie par les bénédictins⁷², mais ici encore aucun texte n'appuie cette opinion. Au XIII^e siècle,

⁶⁹ TAMINI, *Lens*, dans *DHBS*, t. IV, p. 495; TAMINI et DÉLÈZE, *NVC*, p. 298; TAMINI et Lucien QUAGLIA, *Châtellenie de Granges, Lens, Grône, Saint-Léonard, avec Chalais et Chippis, Saint-Maurice*, 1942, p. 98; Pierre GARD, *Notice historique sur la contrée de Lens*, Sierre, 1933, pp. 9-10, 43; R. S., *Patrie suisse*, Genève, 23 juillet 1930: « On admire à Lens quelques maisons construites en 1221 et habitées longtemps par les bénédictins »...

⁷⁰ *MDR*, t. XXIX, p. 103.

⁷¹ *MDR*, t. XVIII, p. 383; t. XXIX, pp. 137-138; QUAGLIA, *Maison du Grand-Saint-Bernard*, p. 72; QUAGLIA, *La prévôté du Grand-Saint-Bernard et le diocèse de Sion*, dans *Bulletin du diocèse de Sion*, numéro spécial, 1962, pp. 101-106.

⁷² Louis DELALOYE, *Ardon à travers les âges*, Sion, 1939, p. 25.

Ardon et Chamoson constituaient chacun, semble-t-il, une paroisse, et peut-être en était-il de même de Clages; mais dès le XIV^e siècle, Ardon demeure l'unique paroisse de toute cette contrée qui forme alors une seigneurie de l'évêché de Sion.⁷³ Les fouilles récentes pratiquées par M. F.-O. Dubuis sous l'église actuelle d'Ardon ont révélé une série d'édifices religieux remontant aux environs du VI^e siècle, et dont les plus anciens ne devaient être qu'une chapelle domaniale dépendant d'une église paroissiale établie dans un bourg voisin qui pourrait être Sion.⁷⁴ Il est intéressant de noter, toutefois, que la commune d'Ardon porte encore des armes qui rappellent celles de l'abbaye d'Ainay, ce qui pourrait être l'indice d'un ancien lien avec le prieuré de Saint-Pierre.⁷⁵

Les prieurs de Clages sont donc appelés à intervenir soit dans les affaires de leur prieuré, soit dans celles de leurs dépendances. Le prieuré de Clages, écrit Tamini ⁷⁶, possédait des terres et des immeubles, des dîmes et des droits assez importants, dans la localité et aux environs. Il recevait l'hommage de ses tenanciers, participait à la vie locale et régionale, constituait un centre vivant. En 1271, le comte Philippe de Savoie octroyant des franchises au bourg de Saillon, veut y transférer les foires ou marchés (*nundinae*) de Clages si le prieur de Saint-Pierre y consent.⁷⁷ Le 16 octobre 1315, le prieur prend part en qualité de témoin à un acte de délimitation entre les communautés de Clages, Chamoson, Ardon et Magnot.⁷⁸ Le prieur assiste un peu plus tard, le 20 octobre 1323, au plaid général de Chamoson qui arrête divers règlements.⁷⁹ Souvent, le prieur intervient dans des accords, comme à la tentative de réconciliation entre l'évêque Guichard Tavelli et ses sujets, au château de la Soie, le 22 mai 1344, où on le trouve parmi les témoins.⁸⁰

Ce ne sont là que des exemples, les limites de cet article ne permettant pas de donner plus qu'un aperçu. Mais celui-ci nous montre une maison prospère, influente, respectée. On pourrait aussi relever en des actes divers, tels les actes de « reconnaissance » de droits, des allusions relatives à la liturgie, comme la bénédiction des rameaux ou le lavement des pieds des pauvres le Jeudi-Saint.

Le 15 avril 1412, de Rome, le pape Jean XXIII (dont le pontificat, à vrai dire, n'a pas été retenu pour légitime, celui-ci s'inscrivant dans la série inaugurée par le conciliabule de Pise) adresse à l'official de Lausanne un mandat pour faire restituer au prieuré de Clages de nombreux biens ou droits qui en ont été distraits par

⁷³ François-Olivier DUBUIS, *L'église Saint-Jean d'Ardon*, dans *Revue suisse d'art et d'archéologie*, Zurich, 1961, pp. 114-116.

⁷⁴ *Ibid.*, pp. 140-141.

⁷⁵ *Armorial valaisan*, Ardon, p. 13 et pl. 28; cf. *Chamoson*, p. 56.

⁷⁶ *NVC*, p. 347.

⁷⁷ *MDR*, t. XXXIII, p. 436.

⁷⁸ *MDR*, t. XXXI, pp. 264-265.

⁷⁹ *MDR*, t. XXXI, pp. 451-453.

⁸⁰ *MDR*, t. XXXII, p. 388.

l'imprudence des prieurs et l'habileté des acquéreurs. L'official devra donc agir avec discernement pour procurer le retour normal au prieuré de ce qui aura été aliéné indûment.⁸¹

Un incident survenu en 1430 ne manque pas de pittoresque. Un certain Pierre, venu de Neuf-Brisach en Alsace, mais habitant maintenant Leytron, s'est permis de briser une barre de fer placée dans le Rhône pour fixer une nasse, puis notre pêcheur a traversé le village de Clages avec ses poissons sans les présenter d'abord au prieur comme celui-ci en a le droit (ce droit de préemption se retrouve en divers lieux à l'avantage des seigneurs ou des « bourgeois » des villes jouissant de franchises). Le prieur fait donc citer le coupable devant le doyen de Sion, le 31 janvier 1430. Pierre argue pour sa défense de son ignorance : il ignorait, dit-il, que la barre de fer appartenait au prieur, et il ignorait aussi, assure-t-il encore, que le prieur eût « ce droit, cette coutume, ce privilège », car il n'est lui-même qu'un pêcheur débutant. Puis, s'étant excusé de ses torts et ayant promis d'observer à l'avenir toutes les règles, il obtient son pardon du prieur qui entend simplement réserver ses droits.⁸² L'incident avait pris sans doute une gravité d'autant plus grande que, selon une étude récente⁸³, « la consommation du poisson jouait dans l'alimentation de nos devanciers un rôle bien plus important qu'aujourd'hui, car les légumes et les fruits étaient rares et beaucoup moins sélectionnés qu'aujourd'hui : il est probable qu'en hiver ils disparaissaient à peu près complètement des menus ». Précisément, l'incident de Clages eut lieu en janvier.

Plusieurs prieurs paraissent avoir été des hommes de valeur. *Soffredus* ou *Jofridus* (peut-être devrait-on franciser en *Geoffroy*?), prieur de Clages en 1257-1258⁸⁴, devint plus tard grand prieur d'Ainay de 1266 à 1272. Il était probablement originaire de Champagny en Haute-Saône, où il possédait une vigne qu'il donna à son abbaye en 1268.⁸⁵ *Hugues de Beaujeu* (*Hugo de Bellojoco*), fils de Siméon de Beaujeu citoyen de Lyon⁸⁶, apparaît comme prieur de Clages dans plusieurs actes de 1315 à 1329.⁸⁷ Plus long encore fut le priorat de *Guillaume Contesson*, qu'on rencontre de 1342 à 1367.⁸⁸

A la mort du prieur *Gui Baron* (*Guigo Baronis*), en 1456, *Henri de Cabanis* ou *Chavana*, qui était encore un moine d'Ainay, alors prieur de Saint-Romain d'Ayent et Saint-Jacques de Granges, sollicita de Calixte III la collation du prieuré de Saint-Pierre de Clages, tout en conservant son prieuré antérieur. Dans sa requête, l'im-

⁸¹ MDR, t. XXXVIII, pp. 97-98.

⁸² MDR, t. XXXVIII, pp. 572-573.

⁸³ S. COMBE, *Le marché au poisson*, dans *Revue historique vaudoise*, 1962, pp. 174-180.

⁸⁴ CHARLETI, *op. cit.*, t. I, p. 182 (bis), accord de 1257; MDR, t. XXX, p. 32.

⁸⁵ GCA, t. I, pp. 60, 161; t. II, pp. 3, 8, 70, 146, 183, 184, 186, 187.

⁸⁶ GCA, t. II, pp. 216-217.

⁸⁷ MDR, t. XXXI, pp. 264-265, 278, 451-453, 551-552; de RIVAZ, *op. cit.*, t. VII, p. 743.

⁸⁸ MDR, t. XXXII, p. 388; t. XXXIII, pp. 107-109; de RIVAZ, *op. cit.*, t. VII, pp. 716, 743.

pétrant indique les revenus des deux prieurés: 30 livres tournois petit poids à Ayent-Granges, 70 à Clages. Le 9 mars 1456, la faveur de cumuler les deux prieurés lui est accordée.⁸⁹ Peu après, Henri de Cabanis recourt à nouveau au Saint-Siège, car il craint d'avoir été investi de façon invalide du prieuré d'Ayent-Granges: il sollicite donc de Calixte III l'absolution de sa faute éventuelle et une nouvelle collation de ce bénéfice, grâces qui lui sont accordées le 17 avril.⁹⁰ En novembre 1473, Henri résigne en raison de son âge son prieuré d'Ayent et Granges, en faveur d'un clerc lyonnais qui devra toutefois lui servir une rente annuelle de 50 livres tournois petit poids sur les 150 indiqués alors comme revenu du double prieuré.⁹¹ Cabanis paraît cependant avoir conservé le titre de prieur d'Ayent et Granges jusqu'à sa mort, survenue en 1476.⁹² Mais, depuis longtemps, il ne détenait plus le prieuré de Clages dont il fut le dernier prieur régulier.

VICISSITUDES

Dès 1464, Saint-Pierre-de-Clages devient la proie des commendataires⁹³ qui, à force d'expectatives, de réserves et de cumuls, sont désormais incapables de voir dans un bénéfice la contrepartie d'un office, mais n'y trouvent qu'une occasion de revenus.

A.-J. de Rivaz⁹⁴ ne sait « depuis quand les bénédictins abandonnèrent ce prieuré », et Boccard⁹⁵ dit de même qu'on ignore la date précise où « les moines bénédictins désertèrent le prieuré ». Il n'y en avait plus en 1488, lorsque noble Jacques du Châtelard, seigneur d'Isérables, fait son testament daté du 6 juin, car ce seigneur qui n'omet pas le « prieur de S. Pierre de Clages soit son vicaire » dans la distribution des cierges qui auront été employés aux divers offices célébrés après sa mort, ne fait aucune mention qui puisse suggérer que le prieuré abrite encore des moines, alors que le testateur n'oublie dans ses dispositions ni les carmes de Géronde, ni les franciscains ou dominicains de Lausanne.⁹⁶ La vie bénédictine avait sans doute

⁸⁹ WIRZ, *op. cit.*, t. I, p. 79.

⁹⁰ *Ibid.*, t. I, p. 83.

⁹¹ *Ibid.*, t. IV, p. 48.

⁹² *Ibid.*, t. IV, p. 97.

⁹³ *Ibid.*, t. III, p. 8. Sur le système de la *commende*, ses origines, ses effets, ses abus, et les efforts du Concile de Trente pour l'abolir ou la restreindre, voir *EC*, t. IV, col. 50-51, et surtout la longue étude de R. LAPRAT, dans le *Dictionnaire de droit canonique*, Paris, Letouzey, t. III, col. 1029-1085.

⁹⁴ De RIVAZ, *op. cit.*, t. VII, p. 716.

⁹⁵ BOCCARD, *Notes*, t. II, p. 199.

⁹⁶ De RIVAZ, *op. cit.*, t. VII, p. 752. La formule « prieur de S. Pierre de Clages soit son vicaire » ne doit pas faire illusion: elle désigne Jacques de Ravoyre, prieur commendataire de Clages de 1482 à 1498, et qui était en plus curé dans le diocèse de Lyon et chapelain du comte de Genève (cf. WIRZ, *op. cit.*, t. IV, p. 214; t. VI, p. 183). Un vicaire devait le remplacer à Clages.

cessé dans le vieux prieuré depuis le départ d'Henri de Cabanis et la nomination du premier commendataire en 1464...

L'abbaye-mère, Ainay, avait alors pour chef l'abbé Théodore du Terrail, dont le règne se prolonge de 1457 à 1505. Cet abbé, « aussi savant qu'aimable », s'acquit l'estime de ses contemporains qui louaient en lui la fermeté, le zèle, le sens de la justice, l'éloquence, la libéralité, autant de qualités qui jetèrent un dernier éclat sur sa maison.⁹⁷ Pourtant, ses préoccupations artistiques et l'aménagement de ses appartements décèlent une orientation qui s'éloigne des strictes observances bénédictines, et Dom Gazeau ne craint pas d'y voir le « commencement d'une décadence que la commende accélérera ».⁹⁸ Théodore du Terrail fut, de fait, le dernier abbé régulier. Ses successeurs sont des prélats commendataires, étrangers à l'ordre monastique, pour la plupart nantis d'un évêché, voire de l'archevêché de Lyon.

Sous ce régime, il était fatal que la vie monastique, déjà affaiblie auparavant, continuât de s'anémier. Les troubles politiques et religieux qui déchirèrent la France, particulièrement durant la seconde moitié du XVI^e siècle, n'épargnèrent pas le monastère d'Ainay et y précipitèrent l'affaissement.

C'est au milieu de ces circonstances que se produisit la rupture entre Clages et Ainay. Le nonce Francesco Bonhomini, venu en Valais les derniers jours de décembre 1579, se vit barrer l'accès de Sion par les magistrats de la cité; l'évêque Hildebrand de Riedmatten alla donc le rejoindre près de Saint-Pierre-de-Clages, dans la matinée du 31 décembre, et, accompagnés chacun de sa suite, ils descendirent ensemble à Martigny où ils prirent leur repas. Riedmatten fit ensuite accompagner le nonce à Saint-Maurice par le doyen de Sion.

Les autorités de Lucerne, où le nonce avait sa résidence, ayant manifesté le désir de connaître le déroulement de son voyage, Bonhomini leur adressa le 19 janvier un récit des événements.⁹⁹ Le même jour, Bonhomini écrit aussi à Hildebrand de Riedmatten, et sa lettre¹⁰⁰ nous renseigne sur les conversations et propositions concernant le prieuré de Clages. Le bailli et le gouverneur de Saint-Maurice, dont il ne peut assez louer le dévouement, la prudence et la courtoisie, lui ont demandé, en effet, au nom de leur prélat, d'unir ce prieuré à l'évêché de Sion. Bonhomini écrira donc au pape à ce sujet, et il ne doute pas que sa sainteté n'acquiesce à ce désir.

De fait, le 26 janvier, Bonhomini envoie de Coire un rapport au cardinal Tolomeo Galli, originaire des environs de Côme et qu'on appelait pour cette raison le « cardinal de Côme »; proche de la Suisse par sa naissance, Galli était aussi le plus proche collaborateur de Grégoire XIII comme secrétaire d'Etat. Bonhomini lui expose¹⁰¹

⁹⁷ VANEL, *op. cit.*, col. 1197.

⁹⁸ GAZEAU, *op. cit.*, col. 249.

⁹⁹ FRANZ STEFFENS et Heinrich REINHARDT, *Nuntiaturberichte aus der Schweiz: die Nuntiatur von Giovanni-Francesco Bonhomini, Documente*, t. II, Soleure, 1917, pp. 47-53.

¹⁰⁰ *Ibid.*, pp. 41-42.

¹⁰¹ *Ibid.*, pp. 58-63.

donc la requête présentée par le bailli et le gouverneur, l'un au nom de l'Etat, l'autre de l'évêque, et comme l'union proposée n'entre point dans les attributions du nonce, celui-ci prie le cardinal d'intervenir auprès du pape pour qu'il accorde cette union sans tarder et à titre gracieux, car « le prieuré n'a pas même un revenu suffisant pour entretenir un prêtre, et il n'a pas non plus charge d'âmes ». Le 27 février déjà, Galli répondit que le pape avait accordé la faveur demandée.¹⁰²

Le 1^{er} mars, Hildebrand de Riedmatten, qui n'avait pas encore reçu la nouvelle attendue, rappelle au nonce¹⁰³ les raisons qui lui font désirer cette union : une meilleure célébration des offices religieux, la nécessité de réparer les bâtiments qui menacent ruine, une exploitation agricole plus ordonnée des domaines du prieuré. L'évêque explique que le laisser-aller est imputable au prieur d'alors, ou plus exactement à son âge avancé. Ce prieur – le dernier commendataire – était Claude Coudray, chanoine de Sion, doyen de Valère, official du diocèse¹⁰⁴, qui mourra octogénaire en 1582, et Riedmatten redoutait qu'il ne transmitt le prieuré au chapitre cathédral : n'avait-il pas écrit en ce sens à Rome deux jours plus tôt ? Mais Grégoire XIII avait déjà acquiescé à la requête de l'évêque transmise par Bonhomini.

Ainsi furent dénoués, en 1580, les liens séculaires qui unissaient le prieuré de Saint-Pierre-de-Clages à l'abbaye de Saint-Martin d'Ainay. Celle-ci ne conservait plus, dès lors, que le double-prieuré d'Ayent-Granges, dont un autre chanoine de Sion, Pierre Bonvin, plus tard lui aussi doyen de Valère et official, était prieur commendataire. Mais là encore les droits d'Ainay s'éteindront à leur tour en 1620.

A ce moment, l'abbaye d'Ainay a elle-même pour abbé commendataire Camille de Neufville de Villeroy, filleul de Paul V qui lui donna la commende d'Ainay en 1611 et celle de l'Ile-Barbe, à Lyon également, en 1617. Villeroy n'était encore qu'un jeune homme et pas encore prêtre ; plus tard, en 1654, il deviendra archevêque de Lyon et mourra à un âge très avancé en 1693. En 1620, la communauté monastique d'Ainay était dirigée par son prieur.

Or, le 26 octobre de cette année-là, le chapitre abbatial, régulièrement assemblé sous la présidence de son prieur, examine la requête présentée par le chapitre cathédral de Sion qui a délégué pour cette affaire le chanoine Adrien de Riedmatten.¹⁰⁵

¹⁰² *Ibid.*, p. 97.

¹⁰³ *Ibid.*, pp. 99-100.

¹⁰⁴ Le nom de Claude Coudray (*Claudius Cudreri*) figure avec son titre de prieur (*prior sancti Petri*) sur une cloche du prieuré encore existante, avec la date de 1556 ; cf. BOUFFARD, *op. cit.*, p. 69. Il fit également graver ses armes et ses initiales avec la date de 1571 sur un fourneau à Valère ; *Armorial valaisan*, p. 70. Etant doyen de Valère, il fut délégué par l'évêque Hildebrand de Riedmatten pour installer le 17 janvier 1574 comme curé d'Ayent Pierre Bonvin, qui deviendra en outre prieur d'Ayent et Granges l'année suivante ; CRETZ, *op. cit.*, pp. 100 (corriger la date 1594 par 1574), 182, 183.

¹⁰⁵ Adrien de Riedmatten, de Münster, neveu de l'évêque Adrien II, fut chanoine de Sion, doyen de Sion, official et vicaire général, † 1633 à Sion. Cf. J. LAUBER, *Verzeichnis von Priestern aus dem deutschen Wallis*, dans *Blätter aus der Walliser-Geschichte*, Brigue, t. VI, p. 272 ; TAMINI, dans *NVC*, p. 491.

En considérant la grande distance qui sépare Ayent de Lyon (*quia dictus prioratus magno locorum intervallo a nobis remotus est*), le chapitre d'Ainay cède au chapitre de Sion le prieuré d'Ayent-Granges avec toutes ses dépendances et renonce à tous revenus et à tous droits qui appartiendraient encore ou auraient appartenu autrefois à Ainay. L'acte mentionne spécialement les revenus que les moines appelaient entre eux « le bâton » ou « la crosse de Saint-Martin » (*baculum sancti Martini*), expression qui devait désigner l'ensemble des redevances perçues par l'abbaye de Saint-Martin d'Ainay. Les moines consentent à cette cession en échange d'une somme de 365 livres tournois, que le chanoine Adrien de Riedmatten a versée et qui sera rigoureusement employée pour les ressources et les pieux usages de leur église abbatiale. Ils pensent que cet arrangement leur apportera, à eux et à leurs successeurs, une plus grande commodité et utilité que la conservation de leur lointain prieuré.¹⁰⁶

En stipulant cet accord, le chapitre d'Ainay a soin de réserver les droits éventuels des tiers et spécialement de son abbé. Celui-ci – le commendataire Neufville de Villeroy – ratifiera cette vente le 15 juin 1624. Telle fut la dernière page d'une histoire de cinq siècles, inaugurée en 1107 par la bulle de Pascal II qui confirmait à Ainay son église d'Ayent. A son tour, le chapitre cathédral de Sion conservera la paroisse d'Ayent jusqu'en 1920, date où il renoncera à son droit en faveur de l'évêché.¹⁰⁷

A Ainay même, la vie bénédictine s'éteignit sous le trop long règne de Camille de Neufville de Villeroy. Par bulle du 10 décembre 1684, Innocent XI transforme en une collégiale séculière¹⁰⁸ l'antique abbaye d'où l'esprit monastique a déjà disparu. Il serait inéquitable cependant d'oublier que, pendant des siècles, malgré des fléchissements inévitables, la vieille abbaye a usé au jour le jour de son autorité et de ses ressources « pour le bien, le bon ordre, la sécurité des gens et la perpétuité des institutions », même si elle n'a pas brillé autant que d'autres dans l'histoire de la sainteté et de la culture. La collégiale qui lui succéda ne fut pas sans mérites : outre le chant de l'office et l'édification qu'elle donnait, plusieurs de ses membres se distinguèrent dans le culte des lettres et l'éloquence.¹⁰⁹ Son existence s'achève « par le martyre de trois de ses chanoines, guillotisés dans les premières années de la Révolution ».¹¹⁰

Quant au prieuré de Clages uni à la mense épiscopale de Sion en 1580, révérend Nicolas Mugnier, chanoine de Sion, y fonda en 1661 un rectorat en l'honneur de Notre-Dame du Mont-Carmel¹¹¹, qui a subsisté jusqu'en 1945. A l'époque de la

¹⁰⁶ *MDR*, t. XVIII, pp. 455-456; CRETTEZ, *op. cit.*, p. 101.

¹⁰⁷ *NVC*, pp. 89, 274.

¹⁰⁸ BEYSSAC, *op. cit.*, pp. 23, 80. GAZEAU, *op. cit.*, col. 249, indique le 4 décembre 1685.

¹⁰⁹ VANEL, *op. cit.*, col. 1198-1199.

¹¹⁰ GAZEAU, *op. cit.*, col. 249.

¹¹¹ *NVC*, p. 235; MORET-RAUSIS, *op. cit.*, pp. 79-80, 152.

Révolution, la vie monastique se ralluma quelque temps dans le vénérable prieuré qui servit de refuge à un groupe de trappistes exilés de France ¹¹², de 1793 à 1796. Un siècle plus tard, de 1894 à 1896, le prieuré de Saint-Pierre abrite une petite école pour la formation de missionnaires dans la Congrégation d'Issoudun (Indre), et les populations environnantes regardent avec sympathie ce renouveau de vie liturgique dans le vieux sanctuaire qui semble y retrouver sa jeunesse. En 1945 enfin, Mgr Victor Biéler, évêque de Sion, érige Saint-Pierre-de-Clages en paroisse. Mais, pour reprendre un mot du marquis Melchior de Vogüé, « qui sait si, pour regretter le passé, les pierres elles-mêmes n'ont pas une âme? »...

Trois siècles après l'abandon d'Ayent, des surgenons de vie bénédictine reverdiront en Valais, lorsque des bénédictins de Maredsous (Belgique) seront appelés, en 1924, à desservir le sanctuaire de Longeborgne, près de Bramois, qui appartenait depuis 1699 à la Bourgeoisie (commune bourgeoise) de Sion. Soucieuse d'assurer de manière stable cette desservance, l'Assemblée bourgeoisiale sédunoise du 22 mai 1932 confirma le ministère des bénédictins en leur faisant cession de ce sanctuaire vénéré.¹¹³ En 1956, s'est ajouté un second centre de vie bénédictine par le transfert de la communauté de Corbières (Fribourg) au Bouveret, dans cette ancienne paroisse de Port-Valais qui relevait avant 1570 de l'abbaye de Cluse en Piémont.¹¹⁴ Ainsi la boucle est fermée et la tradition renouée.

¹¹² Achille CHAPPAZ, *Les trappistes en Valais*, dans *Revue de la Suisse catholique*, Fribourg, 1893; *NVC*, p. 356.

¹¹³ Benno ZIMMERMANN, *L'ermitage de Longeborgne*, Longeborgne, 1934, pp. 37-42; Paul J. ROCHAT, *Souffle divin*, Lausanne, 1952, pp. 87-94; *NVC*, p. 264.

¹¹⁴ *Bulletin du diocèse de Sion*, numéro spécial, 1962, p. 122. — Deux communautés de religieuses, dans les vieux couvents de Collombey et de Géronde (Sierre), se rattachent aussi à la branche bernardine de l'Ordre bénédictin.

